

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Ministère chargé de l'environnement

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Date de réception :	Cadre réservé à l'autorité environnement Dossier complet le :	<b>ale</b> N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
/élo route - voie verte .es Andelys- Vernon		

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DE L'EURE

Nom, prénom et qualité de la personne

LECORNU Sébastien

habilitée à représenter la personne morale

Forme juridique

222702129200012

# Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) N° de catégorie et sous catégorie

6. Infrastructure routière 6.c) Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km

Longueur de l'itinéraire Les Andelys-Vernon = 25 km

# 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un itinéraire vélo route - voie verte de 25 km entre Les Andelys et Vernon

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet de véloroute-voie verte entre les Andelys et Vernon s'inscrit d'une part dans la continuité de la voie verte de la vallée de l'Epte, réalisé en 2008, reliant Gasny à Gisors, et donc en liaison avec le projet d'Avenue Verte Paris-Londres (itinéraire Fourges-Bouchevilliers dans l'Eure) et d'autre part dans le cadre de la véloroute-voie verte V33 dite "la Seine à vélo", inscrite au schéma national des véloroutes et voies vertes, qui reliera à terme Paris au Havre en longeant la Seine.

L'ensemble de la véloroute-voie verte V33 offrira un parcours de 383 km traversant successivement l'Île de France et la Normandie.

La Seine à vélo bénéficie d'un potentiel de fréquentation important, à l'image des autres itinéraires cyclables aménagés le long des fleuves (Loire à vélo, Viarhôna...). Elle présente, en outre, un atout d'attractivité avec la possibilité d'un itinéraire thématique sur les impressionnistes. Ce dernier point explique l'inscription de l'itinéraire dans :

- le contrat de plan Etat-Région Vallée de Seine 2015-2020 : la Seine à vélo est ciblée dans la fiche action "Tourisme et Culture" et inscrite en priorité.
- le contrat de destination "Normandie -Paris Île de France : destination impressionnisme", signé en décembre 2014 : l'axe 2 comprend l'objectif de "créer la Véloroute de la Seine impressionniste".

l'itinéraire les Andelys-Vernon permettra également de desservir les deux sites touristiques les plus emblématiques du département de l'Eure, à savoir le musée Claude Monet à Giverny et le château Gaillard aux Andelys.

# 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

L'itinéraire de véloroute-voie verte les Andelys-Vernon sera réalisé suivant les phases fonctionnelles suivantes :

- section les Andelys-Vernon. Cette section étant elle même divisée en deux phases de réalisation :
  - + section les Andelys-Port-Mort;
  - + section Port-Mort-Vernon.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'itinéraire de véloroute-voie verte les Andelys- Vernon nécessitera un entretien classique, notamment de son revêtement.

Une convention sera signée entre le département de l'Eure et le futur exploitant (Seine Normandie Agglomération).

La décision de l'autorité environner Les sections Vernon-Manitôt et Manité mars 2016 et le 29 juin 2016. Un dossie guichet unique de l'eau le 13 avril 201 favorable en date du 8/02/2017 (n° DF Vernon-Manitôt et Manitôt-Giverny, et les Andelys-Vernon, l'étude d'impact, len cours d'élaboration.	7. La section Vernon-Manitôt a fait l'ob ? 027 681 16 07 995). Un dossier d'auto st actuellement en cours d'élaboration	er(s) d'autorisc d'étude d'imp eau, pour la sec sjet d'une décla risation au titro , en vu d'un dé t le dossier au t	ation(s).  act délivrées respectivement le 18  ction Vernon-Manitôt, a été dépossé au  aration préalable et a obtenue un avis  e de la loi sur l'eau, pour les sections  spôt en septembre 2017. Sur la section  citre de la loi sur l'eau sont actuellement
Grar Largeurs de chaussée des sections de	ideurs caractéristiques		Valeur(s)
	ur desserte agricole :		4.00 m
Longueur totale de la véloroute-voie v	verte (solution de base) :		25 000 m
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long °_	Lat°'"_
Véloroute-voie verte Les Andelys- Vernon	Pour les catégories 5° a), 6° a), let c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ:  Point d'arrivée:  Communes traversées:  LES ANDELYS, VEZILLON, BOUAFL DAME-DE-L'ISLE, PRESSAGNY-L'O	Long. <u>49°1</u> Long. <u>49°0</u> LES, COURCELL	4 ' 4 2 " 84N <b>Lat</b> . 0 1 ° 2 3 ' 4 5 " 38E 9 ' 6 5 " 05N <b>Lat</b> . 0 1 ° 4 8 ' 8 8 " 72E .ES-SUR-SEINE, PORT-MORT, NOTRE- /ERNON.
4.7 S'agit-il d'une modification/exter	Joignez à votre demande les and assion d'une installation ou d'un ouvra ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet	ge existant ?	Oui Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommairem différentes composantes de votr indiquez à quelle date il a été au	e projet et		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×		ZNIEFF de type I: La grande ile, les iles Godeffroy et du Moulin - Les pelouses silicoles des Poudres et des Valots - Le parc et les cavités du château de la Madeleine - L'ile de l'Horloge -Le bois des Merderets.  ZNIEFF de type II: Les iles et berges de la Seine en amont de Rouen - La terrasse alluviale de Bouafles etCourcelles-sur-Seine - La forêt de Vernon et des Andelys - La vallée de l'Epte de Gisors à la confluence (voir carte jointe en annexe 6.1).
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	П	×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	0	×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	×		Monuments historiques : Eglise St-Sauveur du Petit-Andely - Hospice St-Jacques - Ruines du château Gaillard - Menhir dit gravier de Gargantua -Château de la Madeleine + parc - PPM de Vernon .

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	×		Voir carte des zones humides jointe en annexe 6.3.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X	0	PPRN traversés par le projet : - PPRI de l'Epte aval (approuvé) PPRI de la Seine (prescrit).  PPRT traversés par le projet (voir carte en annexe 6.4): - NUFARM, commune de Gaillon (approuvé) SNECMA, commune de Vernon (approuvé).
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	×		Courcelles-sur-Seine : Site de captage de la Grande Prairie. Éléments impactés captages (01248X0044 et 01248X0258) + périmètres de protection immédiat, rapproché (PPR) et éloigné. Vernon : Forages situés lieu-dit "les Près de Vernonnet" .
Dans un site inscrit ?	×		- Terrains entourant le château Gaillard aux Andelys. - La rive droite de la Seine à Vernon. Voir carte en annexe 6.2
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		Sites NATURA 2000 traversés: ZSC Îles et berges de la Seine dans l'Eure, ZSC Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon, ZPS Terrasses alluviales de la Seine, ZSC Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents. Sites NATURA 2000 à proximité du projet: ZSC Coteaux et boucle de la Seine (10 m), ZSC Les grottes du Mont Roberge (voir carte annexe 6.0)
D'un site classé ?			Sites classés traversés: La boucle de la Seine dite de Château Gaillard, Le parc du Château de la Madeleine à Pressagny-l'Orgueilleux, Les Bords de la Seine, avenues et places de Vernon. Sites classés à proximité du projet: Les restes du Château de la Roque, au hameau de Châteauneuf à Port-Mort (100m)- Voir carte en annexe 6.2.

#### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements $\times$ d'eau? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications × prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Matériaux issus du décapage et des terrassements nécessaires à la réalisation de la structure de la chaussée des sections en voie verte Est-il excédentaire $\times$ en matériaux? Uniquement s'il y a une impossibilité de traiter les matériaux en place pour la Est-il déficitaire en constitution de la plateforme support de chaussée, un apport de grave matériaux? naturelle sera nécessaire pour réaliser la couche de forme. Si oui, utilise-t-il les × ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la × biodiversité lexistante : faune. flore, habitats. **continuités** écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il × susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au

Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Le projet sera réalisé majoritairement sur des chemins et des voies existantes.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×		Le projet traverse le périmètre de deux PPRT (SNECMA à Vernon et NUFARM à Gaillon). Voir carte en annexe 6.4
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le projet est situé en grande partie en zone inondable (voir carte en annexe 6.5).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Mode doux uniquement
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	0	×	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	0	×	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	0	×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	0	X	Section courante non éclairée en dehors de la proximité des zones urbaines
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	0	×	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	
approuvés	ences du projet ident			elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quelles :	
6.3 Les incide	nces du projet identif			es susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

- 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :
- compensation des zones humides au plus près du projet.
- utilisation au maximum de chemins existants afin de limiter les impacts sur les milieux.

# 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Le projet de véloroute-voie verte, entre les Andelys et Vernon, d'une longueur de 25 km aura à notre avis que très peu d'impact sur l'environnement.

En effet celui-ci utilise soit des voies communales ou des chemins existants.

Le profil en long de ces voies sera en rien modifier afin de ne pas perturber les écoulements naturels et les zones d'épandage de crues.

un traitement paysagers

#### 8. Annexes

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

- Annexe 6.1 Carte des ZNIEFF de type I et II ;
- Annexe 6.2 Carte des Monuments Historiques Sites inscrits et classés ;
- Annexe 6.3 Carte des zones humides ;
- Annexe 6.4 Carte des risques technologiques ;
- Annexe 6.5 Carte des zones inondables.

0	En	aaa	em	ant	at	eir	ina	ure

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

le. 12 juin 2017.

Fait à

Evene

Le Président du Conseil départemental,

Signature

Sébastien LECORNI

Insérez votre signature en cliquant sur le caure ci-dessus